Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Canada

Maintenant et demain, l'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Planifier un avenir durable

Stratégie de développement durable d'Emploi et Développement social Canada

2013-2016

SP-603-03-14F

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à :
http://www12.rhdcc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Emploi et Développement social Canada par courriel à l'adresse suivante :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em1-2/2014F-PDF
ISBN/ISSN : 2292-6968

EDSC
Nº de cat. : SP-603-03-14F

Table des matières

1 • • • Sommaire exécutif

2 • • • Introduction

2 • • • Vision du développement durable d'Emploi et Développement social Canada

3 • • • Cibles et activités de développement durable

6 • • • Risques en matière de développement durable

6 • • • Processus décisionnel du Ministère et gouvernance

7 • • • Évaluation environnementale stratégique

8 • • • Plan de communication

8 • • • Conclusion

Sommaire exécutif

Le second cycle de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) respecte l'exigence de la *Loi fédérale sur le développement durable* d'élaborer une stratégie tous les trois ans pour rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et obliger à en rendre compte devant le Parlement. Les ministères et organismes doivent élaborer des stratégies ministérielles de développement durable (SMDD) qui présentent des descriptions détaillées des contributions ministérielles à l'égard de la SFDD, comme une vision de développement durable du Ministère, un processus décisionnel et des pratiques de développement durable pour le Ministère, et les stratégies de mise en œuvre définies dans la SFDD.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) est responsable d'une gamme de programmes et de services qui soutiennent les Canadiens tout au long de leur vie. Plus précisément, EDSC est responsable de la conception et de la mise en œuvre de certains des programmes et services législatifs les plus connus du gouvernement du Canada, tels que la Sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi, les programmes canadiens de prêts et de bourses aux étudiants et la Prestation nationale pour enfants.

En vertu de ce mandat, EDSC poursuit l'objectif d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens en modernisant les services et en assurant une plus grande efficience. Le lien qui existe entre le plan de modernisation d'EDSC et les piliers du développement durable place EDSC dans une position unique pour faire avancer la durabilité au sein du gouvernement du Canada.

En simplifiant certains modes de prestation de services, en offrant plus de services en ligne et en recourant davantage à la technologie pour améliorer l'efficacité opérationnelle, EDSC met tout en œuvre en vue d'atteindre les objectifs que s'est fixé le gouvernement fédéral afin de réduire son empreinte environnementale globale et de protéger la richesse et la diversité du patrimoine naturel du Canada.

Introduction

Pour réaliser sa vision du développement durable, EDSC préconise une approche axée sur le rendement qui accroît la transparence et la responsabilisation en matière de développement durable.

Notre stratégie fait partie d'un processus d'amélioration continue axé sur la planification, la mise en œuvre et la surveillance visant une plus grande cohérence et une meilleure coordination des efforts déployés en matière de développement durable au sein d'EDSC.

Le fait de mesurer notre performance mettra en évidence les contributions positives des divers groupes participant à notre stratégie. Les progrès de notre ministère seront déterminés de façon plus précise par la collaboration étroite entre la haute direction, notre comité désigné de développement durable, les bureaux de première responsabilité et nos employés.

EDSC reconnaît les défis et l'importance de l'intégration du développement durable dans ses activités et sa façon de faire. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs pangouvernementaux afin de réduire notre empreinte environnementale globale.

Vision du développement durable d'Emploi et Développement social Canada

Note : Ce graphique a pour but de démontrer le lien entre la vision du ministere et les différentes activités du ministère versus les Pratiques exemplaires en matière d'écologisation des activités.

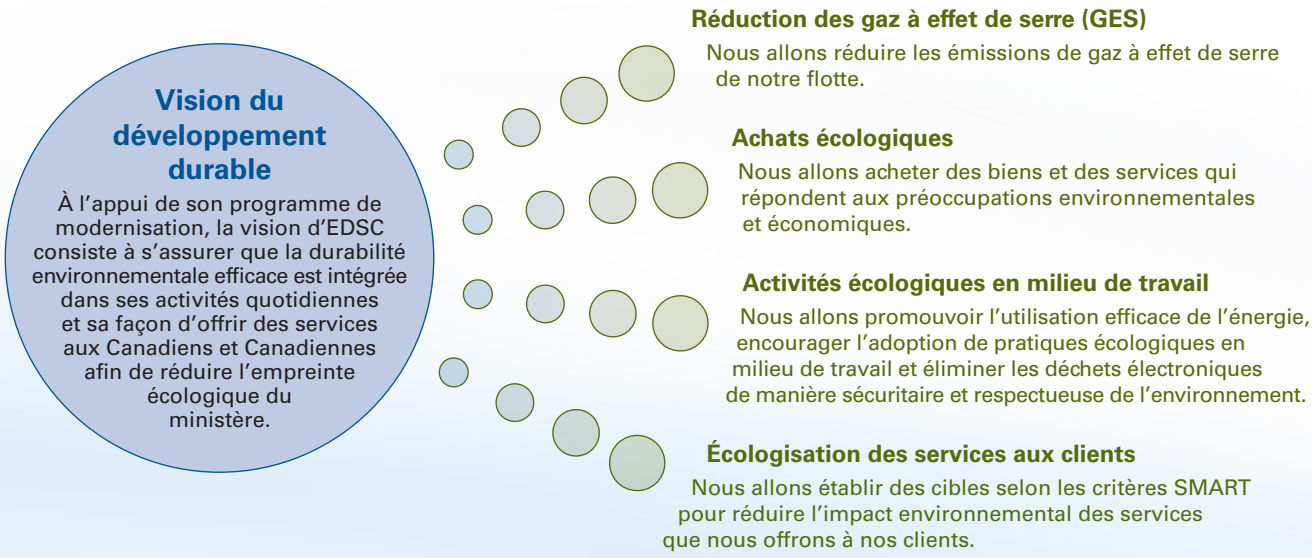

Cibles et activités de développement durable

La stratégie de développement durable d'EDSC pour les trois prochaines années présente une série de buts, d'objectifs et d'activités. Le Ministère a établi quatre objectifs principaux associés au thème IV de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), lesquels sont harmonisés à sa vision du développement durable.

Les objectifs suivants ont été fixés afin d'encourager les bonnes pratiques environnementales dans les activités quotidiennes du Ministère ainsi que pour accroître la sensibilisation et soutenir les efforts du gouvernement du Canada visant à intégrer le développement durable d'une manière plus transparente et plus efficace.

Objectif 1 : Réduction des gaz à effet de serre

Le but du premier objectif est d'aider EDSC à établir des cibles et des indicateurs qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre(GES). Atteindre les cibles de réduction des GES fera en sorte que les efforts d'EDSC soutiennent les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable. EDSC se concentrera sur la réduction des émissions de GES de sa flotte afin d'atteindre la cible de réduction établie pour 2015.

Objectif 1 : Réduction des gaz à effet de serre (GES)	
EDSC réduira les émissions de gaz à effet de serre de sa flotte de 17 %, sous les niveaux de 2005, d'ici 2020.	
Mesure du rendement	
Émissions de GES (en kilotonne [kt] d'équivalent dioxyde de carbone [CO_2]) en 2005-2006	1,44 kt
Émissions de GES (en kt d'équivalent CO_2) pour l'exercice en cours	1,20 kt
Pourcentage d'écart dans les émissions de GES entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice en cours, y compris les crédits d'émissions relatifs aux énergies renouvelables, s'il y a lieu	-17 %
Résultats attendus	
Réduire le bilan carbone et la consommation d'énergie dans les opérations fédérales.	
Stratégie de mise en œuvre	
• Le plan de réduction des émissions de GES sera mis en place d'ici le 31 mars 2015. • EDSC prévoit réduire sa flotte à 104 véhicules légers d'ici le 31 mars 2015 • (en 2005-2006, EDSC comptait 357 véhicules légers).	

Objectif 2 : Achats écologiques

Le deuxième objectif exige que lorsqu'EDSC fait l'achat de biens et de services, il le fasse d'une manière responsable en tenant compte des préoccupations environnementales et économiques. Cette façon de faire appuiera les efforts du gouvernement du Canada visant à intégrer les préoccupations environnementales dans les marchés publics.

Objectif 2 : Achats écologiques
À compter du 1er avril 2014, EDSC mettra en application une approche en matière d'achats écologiques qui fera progresser la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques.
Mesure du rendement
1. Nombre de spécialistes fonctionnels de la gestion des achats et du matériel qui ont reçu une formation sur les achats écologiques. 2. Nombre de gestionnaires et d'administrateurs fonctionnels responsables des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement tenait compte de leur contribution et de leur appui à l'égard des objectifs de la Politique sur les achats écologiques. 3. Établissement de cibles selon les critères SMART pour réduire l'impact environnemental des achats.
Résultats attendus
Intégrer des considérations environnementales aux processus et aux contrôles de gestion des achats.
Stratégie de mise en œuvre
1. Formation sur les achats écologiques • 17 employés de l'Approvisionnement recevront de la formation sur les achats écologiques d'ici 2017. • 15 employés de la Gestion du matériel recevront de la formation sur les achats écologiques d'ici 2017. Pourcentage ciblé : – 50 % d'ici le 31 mars 2015 – 70 % d'ici le 31 mars 2016 – 90 % d'ici le 31 mars 2017
2. Évaluations du rendement des gestionnaires et des administrateurs fonctionnels responsables des achats et du matériel • 22 gestionnaires et administrateurs fonctionnels. Pourcentage ciblé : – 70 % d'ici le 31 mars 2015 – 90 % d'ici le 31 mars 2016 – 100 % d'ici le 31 mars 2017
3. Établissement de cibles selon les critères SMART pour réduire l'impact environnemental des achats a. D'ici le 31 mars 2017, 70 % des nouveaux contrats de services logistiques incluront des mesures visant à améliorer le rendement environnemental. b. La cote moyenne de consommation de carburant des nouveaux véhicules légers achetés par EDSC entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2017 sera d'un maximum de 10 litres par 100 km. c. D'ici le 31 mars 2017, des exigences contractuelles seront établies avec tous les fournisseurs afin de s'assurer que 90 % des cartouches de toner sont recyclées en fin de vie. • Niveaux de rendement ciblés : – 70 % des nouveaux contrats pour 2014-2015 – 70 % des nouveaux contrats pour 2015-2016 – 90 % des nouveaux contrats pour 2016-2017

Objectif 3 : Activités écologiques en milieu de travail

Le troisième objectif met l'accent sur la sensibilisation à l'égard de l'utilisation efficace de l'énergie dans le milieu de travail.

Objectif 3 : Activités écologiques en milieu de travail
D'ici le 31 mars 2015, chaque ministère devra élaborer une approche visant à maintenir ou à accroître le taux d'écologisation en milieu de travail.
Mesure du rendement
EDSC effectuera une analyse afin de déterminer les indicateurs de rendement qui seront utilisés pour mesurer le niveau de rendement par rapport à cette nouvelle cible.
Résultats attendus
S'assurer que les activités ministérielles sur le lieu de travail ont un impact réduit sur l'environnement.
Stratégie de mise en œuvre
Une stratégie de mise en œuvre ainsi que des cibles précises seront établies dans le prochain exercice (2014-2015). EDSC établira alors des cibles précises qui feront l'objet d'un suivi pour s'assurer que les niveaux de rendement ciblés sont atteints chaque année.

Objectif 4 : Écologisation des services aux clients

Au fur et à mesure qu'EDSC poursuit la modernisation de ses activités et de ses modes de prestation de services, le Ministère effectuera une analyse des cibles viables selon les critères SMART afin de contribuer à la réduction de l'impact environnemental des services fournis aux clients.

Objectif 4 : Écologisation des services aux clients
D'ici le 31 mars 2015, EDSC fixera des cibles selon les critères SMART afin de réduire l'impact environnemental des services offerts aux clients.
Mesure du rendement
EDSC effectuera une analyse afin de déterminer les indicateurs de rendement qui seront utilisés pour mesurer le niveau de rendement par rapport à cette nouvelle cible.
Résultats attendus
S'assurer que les services offerts au public par le Ministère ont un impact minimal sur l'environnement.
Stratégie de mise en œuvre
Une stratégie de mise en œuvre ainsi que des cibles précises seront établies dans le prochain exercice (2014-2015). EDSC établira alors des cibles précises qui feront l'objet d'un suivi pour s'assurer que les niveaux de rendement ciblés sont atteints chaque année.

Risques en matière de développement durable

Au fur et à mesure qu'EDSC s'efforce d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie ministérielle de développement durable, il y a un risque que le Ministère ne puisse pas répondre aux exigences minimales des cibles d'EOG en temps opportun, car divers changements se produisent en raison du programme de modernisation.

Risque : Atteinte des cibles de la SMDD

Risque	Énoncé de risque	Description	Vraisemblance	Impact	Stratégies d'atténuation	Acceptation des risques
Atteinte des objectifs associés à la mise en œuvre de la stratégie de DD en temps opportun.	Il y a un risque qu'EDSC n'atteigne pas les cibles fédérales en matière de DD en temps opportun.	En raison des activités en cours liées à son programme de modernisation et d'autres priorités supplémentaires, EDSC pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les cibles fédérales en matière de DD.	Faible	Faible moyen	Intégrer des mesures de suivi pour assurer la progression et l'atteinte des cibles.	Accepter et surveiller

Processus décisionnel du Ministère et gouvernance

Les membres de la haute direction partagent la responsabilité de gérer les activités d'une façon respectueuse de l'environnement; à cette fin, ils doivent s'assurer que les politiques applicables et les répercussions environnementales soient prises en considération dans les décisions individuelles et les décisions des comités. Le dirigeant principal des finances et le dirigeant principal de l'information ont aussi des responsabilités supplémentaires propres à leur mandat en ce qui a trait aux cibles EOG associées aux activités qu'ils gèrent.

Un comité de directeurs généraux (DG) a été créé pour soutenir la haute direction dans l'exercice des responsabilités ministérielles à l'égard de l'EOG. Ce comité comprend des représentants des directions générales qui jouent un rôle de chef de file dans ce domaine, à savoir la Direction générale du contrôleur ministériel; la Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie; la Direction générale des affaires publiques et des relations avec les intervenants; la Direction générale Gestion de service; et la Direction générale des politiques stratégiques et de la recherche. Ce comité assure la gouvernance pour s'assurer que les plans de mise en œuvre liés aux cibles de la SFDD sont élaborés et mis en place, et que des données sont disponibles pour appuyer la gestion et la production de rapports efficaces.

Note : Ce graphique représente le processus décisionnel ainsi que les liens avec les principaux éléments importants en matière de développement durable.

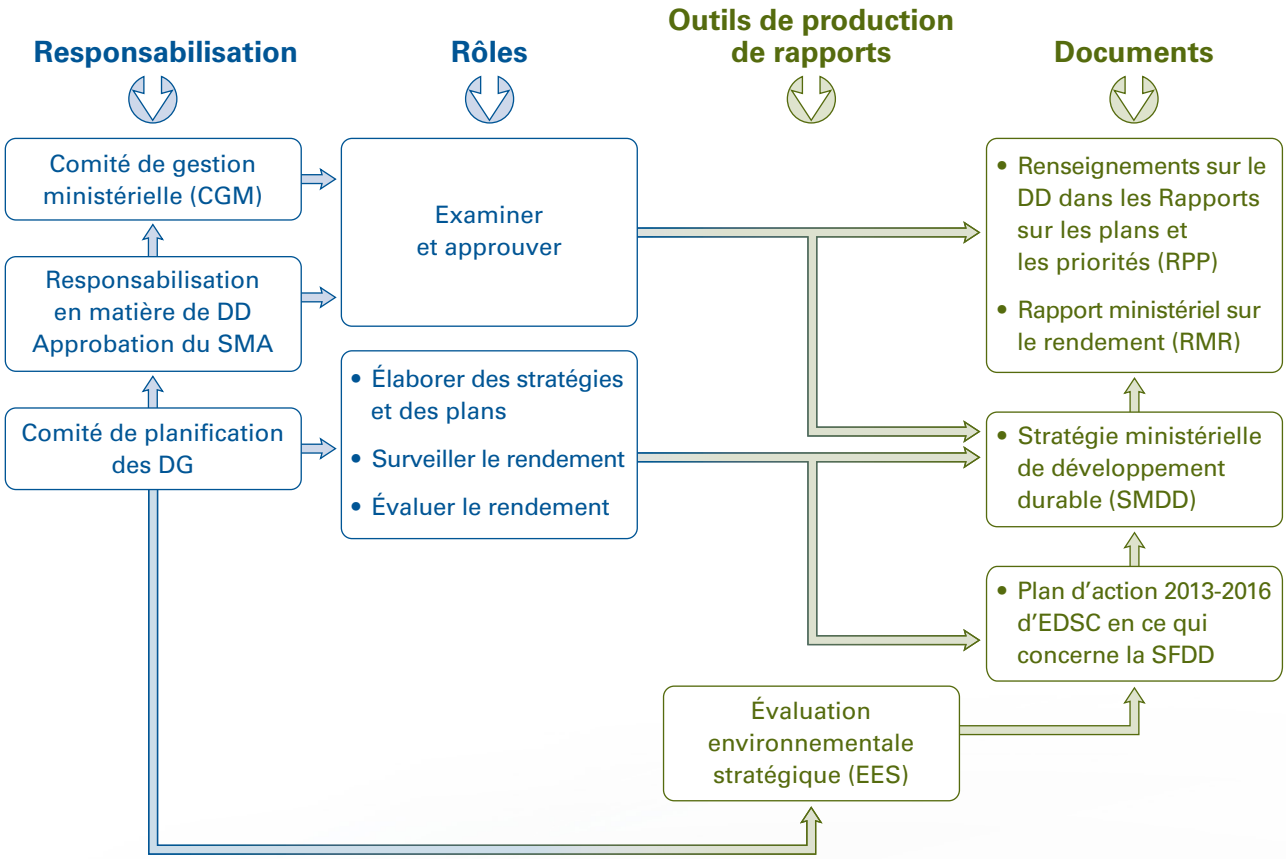

Évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un outil analytique clé utilisé par le gouvernement fédéral pour appuyer les décisions durables pour l'environnement. Cet outil sert à évaluer les effets environnementaux des politiques, des plans ou des programmes proposés ainsi que de leurs solutions de remplacement et à orienter les décisions stratégiques par le biais d'une analyse attentive des risques et des occasions pour l'environnement. EDSC continuera de prendre en considération les effets sur l'environnement des initiatives assujetties à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.

EDSC applique l'EES aux projets proposés dans les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor. En ce moment, le processus comporte ce qui suit :

- **Examen préliminaire –** permet de déterminer si la mise en œuvre du projet pourrait avoir des répercussions, positives ou négatives, importantes sur l'environnement;
- **EES détaillée –** évaluation approfondie concernant les répercussions sur l'environnement. Elle comporte aussi des stratégies pour atténuer les répercussions négatives ou renforcer les effets positifs, ou des suggestions de mesures à prendre pour répondre à toute préoccupation du public.

EDSC a élaboré des documents pour aider le personnel à évaluer la nécessité d'une EES. Le document *Compte rendu de décision et d'approbation relatif à l'évaluation environnementale stratégique* comprend des questions afin de déterminer si une EES est nécessaire. Le guide de support, *Réalisation d'évaluations environnementales stratégiques et d'analyses préliminaires* aide à élaborer une analyse préliminaire et fournit des conseils sur la façon de mener une EES détaillée si cela est jugé nécessaire après l'analyse préliminaire.

Ces documents sont utilisés par le Ministère à des fins de suivi et de production de rapports. Ils sont aussi communiqués aux rédacteurs de propositions au début de tout processus nécessitant l'élaboration d'une proposition au Cabinet ou à un ministre, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique.

Plan de communication

Les plans et la stratégie de communication relatifs à la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) fourniront une orientation sur les activités et les outils proposés qui devraient être utilisés afin d'accroître la sensibilisation et de partager avec les employés les renseignements pertinents en matière de développement durable.

La mise en œuvre réussie du développement durable exige de déployer des efforts afin d'informer nos employés des avantages d'un milieu de travail écologique et efficace d'un point de vue personnel ou communautaire.

EDSC développera des messages clés qui cibleront nos employés à différent niveaux. Compte tenu qu'EDSC veut intégrer le développement durable à tous les niveaux du ministère, il est important que les messages et les activités soient personnalisés selon une audience bien précise afin d'accroître le niveau de sensibilisation.

Le ministère utilisera une variété d'outils de communication afin d'atteindre nos différentes audiences. EDSC vise à prendre avantage des événements nationaux et internationaux tels que la Semaine de l'environnement ou le Jour de la terre, de manière à informer la main-d'œuvre du ministère comment elle peut contribuer à réduire l'impact environnemental en utilisant de simple trucs ou outils.

Pour soutenir ses activités de sensibilisation des employés, EDSC utilisera également divers modes de communication interne afin de promouvoir et de partager de l'information sur le développement durable. Pour encourager le développement durable, le Ministère rédigera un message ministériel qui comprendra un lien vers une page intranet contenant des renseignements détaillés sur les activités de développement durable.

Conclusion

Entre 2013 et 2016, EDSC continuera de contribuer aux efforts du gouvernement du Canada visant à intégrer la durabilité dans ses activités quotidiennes et à accroître la sensibilisation à l'égard de l'objectif à long terme du gouvernement, qui est de réduire son empreinte écologique. En encourageant la participation et le soutien des employés du Ministère à tous les niveaux de l'organisation, EDSC peut contribuer à ouvrir la voie à un avenir plus vert.

Le ministère travaillera à la réalisation des objectifs énoncés dans le thème IV, tout en maintenant des normes de service élevées en ce qui concerne la prestation de services aux Canadiens et Canadiennes en temps voulu et de manière durable. En effectuant le suivi des mesures de rendement liées à chaque cible, EDSC s'assurera que des stratégies efficaces et des efforts suffisants sont déployés pour réaliser ses objectifs.